

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT

Audit technique et financier exercices 2021, 2022 et 2023 des comptes du Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase3) : aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du Parc Bangr-Wéogo.

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase3)
Avis à manifestation d'intérêt n° 2024-003/MUAFH/SG/DMP/SMF-PC du 29-07-2024

1. Cet Avis de Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publics du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat paru dans le quotidien des marchés publics n°3581 du vendredi 24 mars 2023.
2. Le Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat a obtenu de la BOAD des fonds afin de financer le Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase3), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services relatif à l'Audit technique et financier exercices 2021, 2022 et 2023 des comptes du Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase3) : aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du Parc Bangr-Wéogo.
3. Le service consiste à effectuer l'audit technique et financier de la gestion des comptes du projet des exercices 2021, 2022 et 2023. La durée de l'audit est de trois (03) mois et se déroulera à Ouagadougou, précisément dans les locaux de la Direction Générale de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme.

Il s'agira plus spécifiquement de:

Pour l'audit technique, l'auditeur s'assurera :

- de la réalité et de la qualité des travaux exécutés par sondages (si nécessité l'exige), par visites et contrôles sur le terrain ;
- de la qualité du contrôle par visite sur le terrain et examen des attachements, décomptes, ordres de service, résultats d'essais, réceptions, correspondances et autres documents pertinents ;
- de l'organisation, des procédures et du fonctionnement des services techniques intervenants dans la réalisation des travaux ;
- de la bonne préparation et exécution des travaux tout en précisant notamment si :
 - les travaux sont exécutés selon les règles de l'art ;
 - les descriptifs et les quantitatifs des travaux exécutés, ainsi que les réceptions partielles, provisoires ou définitives reflètent fidèlement la réalité sur le terrain ;
 - les procédures de contrôle du déroulement des travaux et de contrôle qualitatif et quantitatif ont été correctement suivies ;
 - les journaux de chantiers, les P.V de réunion de chantier, les attachements ont été tenus selon les règles de la profession ;
 - l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise en charge des travaux (installation de chantier, moyens humain et matériel mis en œuvre, planning d'exécution, etc.) ont été selon les règles de la profession et les cahiers des charges ;
 - les mesures de protection de l'environnement et les mesures de mitigations ont été respectées conformément au Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et au cahier des charges ;
 - l'organisation et le fonctionnement de la Mission de contrôle (personnel mis en œuvre, méthodologie et organisation employées pour le contrôle et la surveillance des travaux, etc.) et ainsi que les services concernés de l'UGP, qui leur a permis d'atteindre de bonnes performances.

Pour l'audit financier, l'auditeur s'assurera que :

- Les ressources de la Banque ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de prêt dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyés ;
- Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'État) et les autres ressources externes ont été reçus et utilisés conformément aux dispositions des accords de prêt, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés ;
- Les acquisitions de biens, travaux et services financées ont été réalisées conformément aux dispositions de l'accord de prêt et conformément aux règles et procédures d'acquisition de la Banque et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;
- Les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités du projet, sont conservées. A cet égard, les états financiers soumis à la Banque doivent refléter le contenu des livres comptables ;
- Les comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord de prêt et aux règles et procédures de la Banque en matière de décaissements ;
- Les états financiers sont préparés par la direction du projet conformément aux principes comptables et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées pour la période close à cette date ;
- L'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières ainsi que de la sauvegarde des biens du projet et leur utilisation aux fins du projet ;
- Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec l'accord de prêt ; et
- Les dépenses inéligibles doivent faire l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ; elles doivent être mentionnées dans la lettre à la direction, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services

- la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience ;
- le nombre d'années d'expérience ;
- les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues (Joindre les copies des pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin des marchés analogues des dix (10) dernières années);
- l'organisation technique et managériale du cabinet;
- les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels exigés;
- Le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années ou sur la période d'existence du cabinet.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Prestations intellectuelles

Critères	Informations fournies par le candidat	Notes	Pondération
Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	Justifier par une copie du registre du commerce ou toute autre pièce équivalente	5 points	15 points
	Etre inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional.	10 points	
Nombre d'années d'expérience du cabinet	< 10 ans	04 points	10 points
	≥ 10 ans	10 points	
Qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues	Nombre de références durant les dix (10) dernières années (joindre les pages de gardes et de signatures des références similaires et les rapports de validation ou les attestations de bonne fin d'exécution)	5 points par projet similaire	30 points
Organisation technique et managériale du cabinet	Organisation	10 points	10 points
Un (01) Directeur d'audit	Expert-comptable, de niveau BAC + 5 ans ou de qualification équivalente	11 points	35 points
Un (01) Ingénieur géotechnicien	Ingénieur des travaux publics ou de génie civil de niveau BAC + 5 ans au moins ou de qualification équivalente	08 points	
Auditeur assistant	Financier/comptable, de niveau DUT minimum ou équivalent	08 points	
Spécialiste en passation des marchés	être titulaire d'un diplôme en finances, droit, technique ou gestion des projets (BAC+5) et expert en passation de marchés	08 points	
Total		100 points	100 points

NB : La note minimale pour figurer sur la liste restreinte est de 80 points.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût).

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat, sis à l'Hôtel administratif du centre, Immeuble Est, 4ème étage 01 BP 6960 Ouagadougou 01-Tél : 68 14 98 95 Burkina Faso ; et aux heures suivantes des jours ouvrables de 07h 30 mn à 12h 30 mn (GMT) et de 13h 00 mn à 16h 00 mn (GMT)

Rue : Avenue Léon FROBENUS

Étage/ numéro de bureau : Hôtel administratif du centre, Immeuble Est, 4ème étage

Numéro de téléphone : 00226 68 14 98 95

Numéro de télécopie :

Ville: OUAGADOUGOU

Code postal: 01 BP 6960 Ouagadougou 01

Pays: Burkina Faso

8. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse ci-après Secrétariat de la DMP sis au 01 BP 6960 Ouagadougou 01, Hôtel Administratif du Centre, immeuble Est, 4ème étage, tél : 00226 68 14 98 95 Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat

Rue : Avenue Léon FROBENUS

Étage/ numéro de bureau : Hôtel administratif du centre, Immeuble Est, 4ème étage

Ville : OUAGADOUGOU

Code postal : 01 BP 6960 Ouagadougou 01

Pays : Burkina Faso

Au plus tard le **vendredi 16 août 2024 à 09 heures 00 minute (GMT)** en un (01) original plus trois(03) copie.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

NB : « Aucun bureau d'étude engagé pour fournir des services de conseils en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet »

Le Directeur des Marchés Publics,

Hamidou OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances